



Puis je installer ma sarl chez mes parents (propriétaire)

Par **caladois**, le **11/07/2009** à **00:02**

Bonjour,
Nous sommes en cours de création d'une SARL. Mes parents disposent d'une grande ferme dont une partie n'est pas occupée. Je souhaite faire quelques travaux pour rendre deux pièces utilisable pour loger mon entreprise. (Pour info, l'entreprise ne reçoit pas de clients, non ouvert au public) Questions :
Puis-je hébergé ses lieux chez mes parents qui sont propriétaires ?
Mes parents peuvent-ils louer cette partie (50 M2 que je vais rendre habitable) pour mon entreprise ?
Quelles sont les démarches que mes parents doivent faire coté fiscal ? Quoi déclarer ? Que vont ils payer ?
Peuvent-ils loger l'entreprise de leur fils à titre gratuit chez eux ?
Ne serait-il pas plus intéressant de passer par une société de domiciliation (pour le siège de l'entreprise) et de loger nos bureaux chez mes parents sans déclarer qq chose et sans payer de loyers ?
Dans l'attente de vos réponses car je suis dans l'incertitude et vu les prix des locations de bureaux, je préfère passer par une aide de ma famille.
Cordialement,
Seb

Par **Solaris**, le **12/07/2009** à **22:47**

Bonjour,
L'ensemble des solutions est possible: il convient de voir avec vous et vos parents ce qui est le plus intéressant fiscalement.
Je pense qu'un expert-comptable pourrait vous aiguiller.